



EPIDAURE

Inscription à une formation diplômante MENANT AUX DIPLÔME/BREVET FÉDÉRAL

Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Téléphone : _____ Tél. portable : _____ E-mail : _____

Profession actuelle : _____

Etes-vous déjà inscrit-e dans notre école? Oui ☐ Non ☐

Suivez-vous actuellement une formation avec Epidaure? Oui ☐ Non ☐

Je m'inscris pour la formation diplômante suivante:

☐ Naturopathie - Diplôme fédéral Ortra MA - MTE

☐ Massage médical - Brevet fédéral Oda MM

☐ Réflexothérapie - Diplôme fédéral OrTra TC

Pour chaque inscription, il est nécessaire d'avoir un entretien personnel avec la direction d'Epidaure (à définir dès la réception de la demande d'inscription). Il s'agit de définir le cursus du futur thérapeute, qui sera composé par les différents cours des modules.

La formation comprend différents examens, dont le coût est en sus du tarif des formations. Ces coûts supplémentaires seront détaillés lors de l'entretien d'inscription.

Paieement planifié: ☐ en 1x, sur facture 10 jours avant le début des cours.

☐ par mensualités (voir détails au dos) : nombre de mensualités souhaitées : _____

Frais de dossier : Fr. 100.- lors de la 1ère inscription à Epidaure.

Pour votre inscription, prière d'envoyer par courrier postal ou e-mail (signature manuscrite obligatoire):

☐ Cette demande d'inscription

☐ Une copie d'un certificat du degré Secondaire (Attestation fédéral, CFC, maturité) ou équivalent.

☐ Une copie de votre carte de identité (si première inscription à Epidaure)

☐ Lettre de motivation (si première inscription à Epidaure)

Il est précisé que par votre signature, vous confirmez avoir pris connaissance des conditions générales et de toutes les autres dispositions figurant au dos de la présente et les accepter.

Lieu et date

Signature de l'étudiant (signature manuscrite!):

Support de cours : Les supports de cours sont téléchargeables en version informatique sur l'espace connexion de notre site internet réservé à l'étudiant. Ces documents sont disponibles au min. 3 jours avant le début du cours.

ÉCOLE EPIDAURE

Rue de la Plaine 23 - 1400 Yverdon-les-Bains, Suisse - Tél. : +41 24 426 28 94 - www.epidaure.ch - info@epidaure.ch

1. Condition générales

L'école Epidaure est ouverte à toute personne majeure et responsable.

Epidaure offre différentes possibilités répondant aux besoins individuels de chaque étudiant : se former en visant un titre reconnu, suivre une formation continue ou participer à un ou plusieurs modules de cours selon un choix personnel.

L'étudiant désireux de s'investir dans l'acquisition d'une formation à Epidaure se présente pour un entretien préalable avec l'école. Suivant l'évaluation d'Epidaure sur la motivation et le potentiel de l'intéressé, l'école lui communique l'acceptation ou le refus de son dossier.

Une formation complète demande une implication personnelle importante. Epidaure encourage les étudiants à prévoir le temps nécessaire pour effectuer les travaux individuels à domicile et attend de leur part une présence importante aux cours.

Epidaure s'engage à soutenir l'étudiant durant sa formation pour autant qu'elle soit informée de ses besoins dès que possible et que des solutions soient envisageables.

Afin de garantir un climat de confiance nécessaire au bon déroulement des cours, les étudiants et Epidaure s'engagent à maintenir la confidentialité des données personnelles de chacun ainsi que du contenu des cours.

L'utilisation et la diffusion des supports de cours à d'autres fins que la formation au sein de l'école sont interdites. Toutefois, Epidaure accepte toute forme de collaboration pour autant qu'elle soit consultée au préalable. Toute forme de publicité, commerce ou vente de produits sont interdits dans le cadre de l'école et pendant la diffusion des cours sauf autorisation spéciales de la direction.

L'étudiant s'engage à prendre soin du matériel et du mobilier mis à sa disposition. Le coût de remise en état ou de remplacement des éventuels dégâts causés par sa faute ou sa négligence sera à sa charge.

Epidaure se réserve le droit de publier dans ses documents d'information tout public, en version papier et sur Internet, des photographies ou des vidéos de ses enseignants et de ses élèves prises dans le cadre de ses activités.

La direction se réserve en outre de procéder à des modifications des présentes conditions générales.

2. Inscription – annulation d'inscription

Toute inscription pour un cours ou une formation est obligatoire. Par sa signature, l'étudiant confirme sa participation pour le cours ou la formation choisi. L'inscription oblige à payer l'écologie.

L'annulation d'une inscription peut néanmoins être demandée **jusqu'à 14 jours** (date de réception) avant le début du cours ou de la formation sous forme écrite. Les frais de dossier versés à l'inscription ne sont dans tous les cas pas remboursables.

Passé cette date, aucun remboursement ou dispense de paiement ne sera accordé.

3. Conditions de paiement

L'écologie est payé mensuellement par mois d'avance ou sur facture 10 jours avant le début des cours.

L'élève peut à tout moment modifier son choix et opter pour un contrat sur facture à dix jours ou une facturation mensuelle. En cas de paiement par mensualités, le montant dû est majoré de 5% pour un échelonnement sur douze mois, de 9% pour un échelonnement sur vingt-quatre mois, de 14% pour un échelonnement sur trente-six mois et de 19% pour un échelonnement sur quarante-huit mois. Le montant total dû sera calculé au moment de la conclusion du contrat et réparti au pro rata en fonction du nombre de mensualités choisies.

Toute inscription à des cours supplémentaires autres que ceux prévus dans l'accord de base sera facturée au tarif de Fr. 27.- de l'heure, payable sur facture, dix jours avant le début des cours. Epidaure peut facturer des frais de rappel en cas de retard de

paiement. Ceux-ci sont arrêtés à 20 francs. Le non-paiement de l'écologie n'est pas considéré comme une annulation des cours. L'inscription à l'examen final du module de formation suivi s'élèvent à Fr. 150.-.

En cas de paiement par mensualités, le défaut de paiement d'un terme contractuel entraînera, après un seul et unique rappel d'usage, l'exigibilité immédiate de solde du contrat ; en outre, une pénalité équivalente à 10% du solde encore dû, sera automatiquement exigée, à titre de clause pénale.

Tout frais de correspondance adressé au défaillant pour l'inviter à assurer le paiement des sommes restées impayées 15 jours après l'échéance du terme, tout honoraire d'avocat, tout droit et émolument d'huissiers de justice pour cette intervention en vue du recouvrement des sommes non payées à l'échéance convenue, seront à la charge du défaillant, en sus des intérêts exigibles.

4. Organisation des cours

En cas de nécessité organisationnelle, Epidaure se réserve le droit de reporter ou ajourner un cours à une date ultérieure et ce, sans remboursement partiel ou complet. Dans la mesure du possible, Epidaure confirme les dates d'un cours 15 jours avant son début.

Les absences ne peuvent pas être récupérées.

5. Modification des programmes et des prix

Epidaure a pour but de satisfaire les normes et exigences au niveau de la législation suisse ainsi que celles édictées par toutes les autorités concernées par la santé publique et les associations professionnelles. Pour cette raison, Epidaure se réserve la possibilité d'adapter, de modifier son programme et le contenu de ses cours à chaque fois qu'elle le juge nécessaire afin de préparer les étudiants conformément aux normes en vigueur.

6. Validation des cours et/ou de la formation

La validation du cours et/ou de la formation suivie est possible uniquement si :

- L'étudiant a participé au minimum à 90% des cours ;
- L'intégralité du paiement du cours ou de la formation a été effectué ;
- L'étudiant s'est impliqué activement dans son cursus de formation et a rempli les conditions propres à chaque cours suivi.

Epidaure se réserve le droit d'accepter ou de refuser des équivalences de cours acquises à l'externe de l'école. Ceux-ci doivent s'être déroulés au maximum 3 ans avant l'entrée en formation et être suivis d'une pratique professionnelle régulière. Dans tous les cas, ces demandes doivent être motivées par écrit et justifiées par une attestation.

La fin de la formation est validée par une attestation pour autant que l'étudiant ait respecté tous les points de ce contrat.

Cette attestation est nécessaire pour se présenter aux examens, dont la réussite est validée par un titre reconnu.

7. Exclusion d'un cours

En cas d'arrivées tardives fréquentes, d'absences répétées, d'indiscipline ou de tout autre comportement perturbateur ou contraire aux mœurs et à la morale, Epidaure se réserve le droit de renvoyer définitivement l'étudiant en motivant sa position.

L'entier de la finance d'inscription reste due.

8. For et droit applicable

Toutes les relations juridiques avec Epidaure sont soumises au droit suisse. Le for est Yverdon-les-Bains.